

Séance ordinaire du 22 avril 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre à dix-sept heures six, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Serge Côté et Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-02-62

Proclamation du *Jour de la terre*

ATTENDU QUE la Ville de Lévis se démarque comme chef de file parmi les grandes villes du Québec grâce à sa proactivité et à ses actions concrètes et innovantes en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une audacieuse et avant-gardiste politique environnementale en 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville a mis en place en 2022 un Fonds vert de 1 000 000\$, développé en étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens, les organismes locaux et le personnel de la Ville et qu'il permet des engagements et des résultats prometteurs en matière d'environnementale ;

ATTENDU QUE la Ville déploie des actions concrètes pour favoriser la conservation des milieux humides, hydriques et naturels sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville mise sur une utilisation judicieuse des ressources et une réduction optimale des déchets solides ;

ATTENDU QUE la Ville désire souligner l'importance de la mobilisation et de l'implication citoyenne pour protéger l'environnement ;

ATTENDU QUE la Ville désire mettre en lumière les diverses initiatives environnementales ayant un impact positif sur notre territoire en cette journée de la terre, comme les suivantes :

- Subvention d'un montant de 1 700 000\$, octroyée à la Ville pour l'élaboration d'un plan climat en 2024 ;
- Mobilisation citoyenne pour former une première brigade verte au *Festivent* 2024 ;
- Distribution de 1 000 arbres en 2024 ;
- Journée portes ouvertes au site de compostage sur le territoire de la municipalité de Saint-Henri le 4 mai 2024 ;
- Conférence offerte aux citoyennes et citoyens sur la pelouse écologique le 7 mai 2024 à 19h ;
- 13 projets et initiatives environnementaux appuyés par le fonds vert en 2023, dont:

- 6 000\$ utilisés dans le programme de soutien aux initiatives citoyennes (1 projet) ;
- 210 600\$ utilisés dans le programme de soutien aux initiatives des organismes (9 projets) ;
- Et 198 000\$ utilisés dans le programme de soutien aux initiatives municipales (3 projets) ;
- Projet *Menstruation zéro déchet* en 2023 :
 - Près de 55 000\$ en aide financière aux citoyennes à l'achat des produits d'hygiène féminine réutilisables (895 personnes en ont profité);
 - Plus de 6000 étudiantes sensibilisées dans les écoles secondaires et postsecondaires ;
- Élaboration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques en 2023;
- Accompagnement pendant 6 mois d'une quatrième cohorte de foyers lévisiens qui veulent tendre vers le zéro déchet, débuté en 2023 ;
- Aide financière offerte aux parents pour l'achat de couches lavables depuis 2008 ;
- Distribution de barils de récupération d'eau de pluie à coût réduit depuis 2012 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De proclamer le 22 avril 2024, *Jour de la terre* et de continuer à poursuivre nos engagements envers notre communauté au bénéfice de chacune et chacun.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-63

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-64

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes prennent la parole. Une personne dépose des documents relatifs à une pétition sur le stationnement à l'édifice Gérard-Dumont, du secteur de Pintendre. Aucune question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville n'a été répondue.

CV-2024-02-65

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 avril 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-66

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 13-17, route Monseigneur-Bourget
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-010](#)

La résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 13-17, route Monseigneur-Bourget est déposée, à titre d'information.

CV-2024-02-67

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 2264, rue Rioux
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-011](#)

La résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 2264, rue Rioux est déposée, à titre d'information.

CV-2024-02-68

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 8 avril 2024 est déposé, à titre d'information.

CV-2024-02-69

Nomination d'un Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif
Document d'aide à la décision [GCH-2024-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer Simon Roberge Vallières au poste de Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-70

Aide financière à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DG-2024-004-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-43 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière de 25 000\$ à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités et de sa mission auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-71

Priorités régionales de la Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DG-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-44 ;

ATTENDU QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant ;

ATTENDU QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3);

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

ATTENDU la mise en place du comité directeur régional, présidé par la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et est composé notamment de représentantes et de représentants des municipalités

régionales de comté, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales ;

ATTENDU les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver les priorités de la région de Chaudière-Appalaches et de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-72

Appui à la municipalité régionale de comté du Granit concernant l'atténuation d'impacts environnementaux reliés au projet de voie de contournement ferroviaire

Document d'aide à la décision [ENV-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'appuyer la municipalité régionale de comté du Granit dans sa demande auprès de Transports Canada pour que soient précisées les méthodes d'atténuation dans le cadre du dénoyage lors des travaux, afin de minimiser les impacts sur la nappe phréatique et la rivière Chaudière et pour que des mesures d'atténuation des impacts sur les milieux humides soient prévues.

De transmettre la présente résolution à Transports Canada, au préfet de la municipalité régionale de comté du Granit, Monique Phérivong Lenoir, au maire de la municipalité de Frontenac, Gaby Gendron, au député fédéral de Mégantic-L'Érable, Luc Berthold, au député provincial, François Jacques ainsi qu'au député de Beauce-Sud, Samuel Poulin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-73

Suspension de l'application des paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 7 du Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux du 1^{er} mai 2024 au 31 mai 2024, dans le cadre du mois de mai sans tonte

Document d'aide à la décision [ENV-2024-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la suspension de l'application des paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 7 du Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux, entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 mai 2024, dans le cadre du mois de mai sans tonte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-74

Projet de valorisation des résidus de voirie

Document d'aide à la décision [ENV-2024-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver les rapports finaux du projet de valorisation des abrasifs de rues, tels que joints à la fiche de prise de décision ENV-2024-011.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-75

Reconnaissance d'organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De résilier la reconnaissance des organismes suivants :

- ✓ Carrefour Christ-Roi;
- ✓ Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Jean-Chrysostome no. 9319;
- ✓ Cercle de l'amitié de St-Romuald;
- ✓ Club de l'âge d'or Bienville-Lauzon;
- ✓ Club optimiste de St-Romuald;
- ✓ Centre de la petite enfance le coffre aux trésors de Breakeyville;
- ✓ Centre de la petite enfance de la chenille au papillon;
- ✓ Société St-Vincent-de-Paul de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches;
- ✓ Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Etienne-de-Lauzon no. 9883
- ✓ Club optimiste Lévis Saint-Jean;

- ✓ Les optimistes Bernières et Saint-Rédempteur, Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-76 modifiée par CV-2024-03-84

Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot
Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolutions CE-2024-02-77 et CE-2024-03-47;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De donner ou de céder, à titre gratuit, cette partie du lot 2 219 281 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 5 757,6 mètres carrés, à Mission unitaînés, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité et aux autres conditions énoncées à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-014, conditionnellement aux termes énoncés à la lettre d'offre, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette cession à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document donnant plein effet à la présente et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa donation ou cession.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-77

Acquisition du lot 6 393 742 du cadastre du Québec (parc industriel Lauzon) à des fins de développement industriel, financement afférent et confirmation relative à l'utilisation de ce lot
Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accepter la promesse de vente du lot 6 393 742 du cadastre du Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-016, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

De financer la dépense relative à l'acquisition de ce lot, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 2 496 000\$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-78

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

Document d'aide à la décision [TMD-2024-015](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023 est déposé, à titre d'information.

CV-2024-02-79

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [GRE-2024-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-016.

Ce règlement a pour objet de diviser le territoire de la ville en quinze districts électoraux et de remplacer le règlement RV-2020-20-28 adopté au même effet.

CV-2024-02-80

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2024-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-005.

Ce règlement a pour objet de préciser les normes d'installation des contenants de collecte des matières résiduelles, de se doter d'un outil pour favoriser le tri à la source lorsque le service est offert par la Ville et d'être cohérent avec la réforme de la collecte sélective.

CV-2024-02-81

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-67 modifiant le règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-67 modifiant le Règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-016.

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition, à l'amiable, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, du lot 6 393 742 du cadastre du Québec.

CV-2024-02-82

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux

Document d'aide à la décision [GRE-2024-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-46 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-83

Adoption du Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-063](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-56 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-84

Adoption du Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-060](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone A0721 à même une partie des zones H0974 et H0980, d'agrandir la zone A0723 à même une partie de la zone H0978, d'agrandir la zone A0732 à même une partie de la zone H0978, de créer la zone M1965 à même une partie de la zone A1805 et d'y prévoir les usages et spécifications applicables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-39.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-85

Félicitations à Marlyne Turgeon, Directrice du greffe et Greffière

Il est proposé par le maire Gilles Lehouillier
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Marlyne Turgeon, Directrice du greffe et Greffière, ainsi que les membres du personnel de sa direction impliqués, pour l'excellence du travail accompli dans le cadre de la révision de la division du territoire en districts électoraux, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-02-86

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-02-87

Condoléances aux membres de la famille de madame Ginette Guay

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l’unanimité

D’offrir les plus sincères condoléances aux membres de la famille et aux proches de madame Ginette Guay et de souligner sa contribution à notre communauté, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-02-88

Félicitations au club de ringuette Les cyclones de Québec

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le club de ringuette Les cyclones de Québec pour avoir remporté le championnat canadien de ringuette tenu à Dieppe du 7 au 13 avril 2024, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-02-89

Félicitations aux équipes de hockey Husky et Expert de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les équipes de hockey Husky, M15AA, M18AA et M21AA, pour avoir remporté la *Coupe Chevrolet 2024*, et l’équipe de hockey l’Expert de Lévis, pour avoir remporté les championnats provinciaux 2024, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-02-90

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 25, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
